

FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

PPCR/SC.17/3
28 octobre 2015

Réunion du Sous-comité du PPCR
Washington
Jeudi, 12 novembre 2015

Point 3 de l'ordre du jour

Rapport d'activité semestriel du PPCR

(RÉSUMÉ)

1. Introduction

1. Le présent document fait le point du Programme pilote pour la résilience climatique (PPCR), le portefeuille de programmes et projets financés au titre du PPCR dans le cadre des plans d'investissement approuvés et activités connexes. Le rapport couvre la période allant du **1^{er} janvier au 30 juin 2015**.
2. Conformément aux orientations du Sous-comité du PPCR¹, une nouvelle section faisant le point sur les questions relatives au genre, à la gestion des savoirs et à l'amélioration de la mise en œuvre a été incorporée dans le Rapport d'activité semestriel.

2. Questions stratégiques

1.1. Aperçu des objectifs stratégiques et résultats escomptés

3. L'ensemble des pays de la première phase du PPCR sont à présent passé à l'étape de la préparation et de l'exécution de projets. Au total, 1,1 milliard de dollars ont été alloués au titre du PPCR à 74 projets et programmes, alors que 1,5 milliard de dollars de cofinancements sont attendus de sources diverses. Par ailleurs, le PPCR s'est étendu à 10 nouveaux pays pilotes en mai 2015 : Bhoutan, Éthiopie, Gambie, Honduras, République kirghize, Madagascar, Malawi, Philippines, Ouganda et Rwanda.
4. Nombre de questions d'ordre stratégique se font jour à mesure qu'évolue la mise en œuvre des programmes stratégiques pour la résilience climatique (SPCR) et que de nouveaux pays pilotes du PPCR entament les activités de la phase 1. Deux (2) questions clés ont été identifiées pour la période examinée et sont analysées en détail dans le présent rapport :
 - a) la disponibilité de ressources au titre du PPCR.
 - b) Les synergies entre les programmes des CIF.
5. Face à ces considérations, des orientations sont sollicitées auprès du Sous-comité du PPCR sur :
 - a) la mobilisation de ressources supplémentaires pour financer de nouveaux SPCR au bénéfice des nouveaux pays PPCR.
 - b) Les solutions nécessaires pour assurer la gestion des ressources de l'actuel portefeuille de projets du PPCR.
 - c) Les mesures nécessaires pour optimiser les synergies entre les programmes du Fonds climatique d'investissement stratégique (SCF) lorsque les pays participent au PPCR, au Programme d'investissement forestier (FIP), et/ou au Programme de valorisation à grande échelle des énergies renouvelables dans les pays à faible revenu (SREP), y compris la possibilité de préparer un plan d'investissement lorsqu'un pays pilote participe à plus

1

http://www.climateinvestmentfunds.org/cif/sites/climateinvestmentfunds.org/files/PPCR_co_chairs_summary_fin_al_5_28_2015_0.pdf

d'un programme des CIF et prépare simultanément des plans d'investissement dans le cadre de plusieurs programmes.

1.2. Ressources disponibles au titre du PPCR

6. À la demande du Sous-comité du PPCR, l'Unité administrative des CIF a entrepris, conjointement avec l'Administrateur et les banques multilatérales de développement (BMD), une analyse détaillée des ressources disponibles au niveau du PPCR. Le document intitulé *Resource availability in the Pilot Program for Climate Resilience (PPCR)* a été distribué aux membres du Sous-comité du PPCR le 16 juin 2015 (voir l'annexe 1).
7. Les représentants des dix pays concernés ont exprimé, au cours de la réunion des pays pilotes du PPCR tenue du 19 au 23 juillet à Frascati en Italie, leur engagement à faire avancer rapidement le processus de préparation du SPCR. Ils ont en outre souligné la nécessité de disposer de ressources financières permettant d'exécuter les projets identifiés dans le cadre de leurs SPCR. Ils ont mis en lumière les difficultés qu'ils rencontrent en général à recevoir les ressources financières dont ils ont urgemment besoin, insistant sur le bien fondé d'informations précises sur les montants que les pays pourraient attendre du PPCR, indépendamment des sommes à mobiliser auprès des BMD et d'autres fonds multilatéraux. Les représentants ont enfin demandé à être informés sur la nature du plan qu'ils doivent soumettre à l'approbation du Sous-comité du PPCR, se demandant s'il s'agit d'un plan relatif à la résilience ou d'un ensemble d'investissements pour la résilience climatique.

1.3. Synergies entre les programmes du SCF

8. En réponse aux décisions prises par le Sous-comité du FIP et le Sous-comité du PPCR en mai 2015 d'accueillir de nouveaux pays, trois (3) pays ont été invités à élaborer chacun un plan d'investissement au titre du FIP et un SPCR au titre du PPCR : Honduras, Ouganda et Rwanda. La participation de ces pays offre une occasion toute particulière de créer des synergies entre les plans d'investissement au titre du PPCR et ceux au titre du FIP. Entre autres choix, le rapport propose d'organiser des missions conjointes PPCR/FIP, y compris des missions de cadrage, et d'élaborer un plan d'investissement conjoint.
9. Disposer d'un processus de planification des investissements unique et, ultérieurement, d'un plan d'investissement unique couvrant plusieurs programmes présente, pour les pays adhérant nouvellement aux programmes FIP et PPCR, des avantages et des inconvénients. En termes d'avantages, un plan d'investissement conjoint pourrait contribuer à réduire le coût des transactions, à renforcer les liens entre les programmes nationaux d'adaptation et d'atténuation et à accroître les possibilités de mobiliser des fonds. À l'opposé, le processus de préparation d'un plan d'investissement conjoint pourrait aboutir à des plans d'investissement bien trop vastes et insuffisamment ciblés ou peu respectueux des principes du PPCR ou du FIP. Cela dit, il est possible d'atténuer ces risques au moyen d'un processus bien étudié permettant de mobiliser tous les acteurs et d'impliquer tous les ministères concernés. L'Unité administrative des CIF sollicite les orientations du Sous-comité sur ces questions.

10. Les nouveaux pays participant au PPCR, qui ont néanmoins une expérience acquise dans d'autres programmes du SCF, peuvent tirer parti des systèmes et des ressources déjà en place. Les synergies de ce type peuvent aider à accélérer la phase pendant laquelle ils apprennent à élaborer leurs SPCR, car les équipes responsables du FIP et/ou du SREP seront en mesure de conseiller la nouvelle équipe PPCR. Les agences et systèmes qui existent dans le pays peuvent en outre aider à formuler le SPCR.

3. Portefeuille du PPCR

1.1. Aperçu et évolution du portefeuille

11. Au 30 juin 2015, les promesses de contribution au financement au titre du PPCR se montent à 1 214,5 millions de dollars². Le Sous-comité du PPCR a approuvé 862,88 millions de dollars (soit 78 % du financement du PPCR) pour un total de 51 projets et programmes. Les BMD ont quant à elles approuvé 816,1 millions de dollars représentant 73 % du financement du PPCR pour un total de 48 projets et programmes. L'élaboration d'un SPCR et l'exécution des activités de la phase 1 étant complexes, le rythme d'approbation du SPCR était particulièrement rapide.

12. Le portefeuille du PPCR compte actuellement un total de 74 projets et programmes, dont 63 projets et programmes retenus au titre des plans d'investissements approuvés et 11 projets financés au titre de la réserve consacrée à la collaboration avec le secteur privé.

1.2. Situation du portefeuille

13. Le dialogue sur la conduite de missions de cadrage a démarré entre les pays et les BMD dans les dix nouveaux pays pilotes (Bhoutan, Éthiopie, Gambie, Honduras, République kirghize, Madagascar, Malawi, Philippines, Ouganda et Rwanda). Le tableau 3 présente par ailleurs les dates des missions de cadrage dans les pays, lesquelles tombent toutes après la période couverte par le rapport.

14. Durant la période examinée, neuf (9) projets et programmes ont été approuvés par le Sous-comité du PPCR pour un total de 63,76 millions de dollars et six (6) projets ont été approuvés par les conseils des BMD respectifs pour un total de 40,5 millions de dollars. Trois (3) projets ont été approuvés par le Sous-comité du PPCR après la période couverte par le rapport pour un total de 45,25 millions de dollars et deux (2) projets par les BMD respectives pour un total de 7,4 millions de dollars.

1.3. Questions transversales

15. **Une réunion des pays pilotes du PPCR** organisée en collaboration avec l'Agence spatiale européenne/Institut européen de recherches spatiales (ESA-ESRIN) et abritée par l'Agence

² La valeur des promesses et des contributions est fonction du taux de change au mois de juin 2015, y compris la contribution indicative annoncée par le Royaume-Uni (novembre 2014). Cela peut changer en fonction des exigences des différents programmes au titre du SCF.

sur son site de Frescati en Italie s'est tenue du 19 au 23 juillet 2015. La réunion qui rassemblait des représentants des pays actuels du PPCR et des nouveaux pays pilotes comprenait une session d'orientation d'une journée destinée à familiariser les nouveaux pays avec le PPCR et le processus d'élaboration d'un SPCR.

Principales leçons à retenir du PPCR : dans le souci de tirer des leçons de la conception et de la mise en œuvre initiale du PPCR et de les partager, l'équipe PPCR de la Banque mondiale a publié, avec l'appui de l'Unité administrative des CIF, un document mettant en évidence les 10 principaux enseignements émanant du PPCR³. Le travail accompli vise à démontrer la pertinence de l'expérience de promotion de la résilience climatique par le PPCR au moyen de programmes et instruments actuels, nouveaux et émergents, afin d'impulser des transformations à grande échelle.

16. **Examen du portefeuille au regard de la problématique du genre** : un examen de portefeuille exhaustif a été mené au cours du premier semestre 2015, couvrant les quatre programmes des CIF, aux niveaux plans d'investissement et projets, pour identifier les chiffres de référence et les données concernant les progrès accomplis en termes de « qualité initiale » au stade de la conception dans le domaine du genre. Le constat qui en résulte est que globalement, le portefeuille cumulé du PPCR a enregistré de bons résultats dans le contexte des programmes SCF, aussi bien en termes de plans d'investissement que de projets.
17. Conscients que **le suivi et l'établissement de rapports** sur la résilience climatique sont des activités relativement nouvelles, notamment au niveau des programmes, l'Unité administrative et les BMD se sont efforcées d'aider les pays PPCR en i) fournissant deux millions de dollars d'aide ciblée renforcée pour le suivi et les rapports au titre du PPCR afin de renforcer les capacités nationales et ii) en établissant un programme de renforcement des capacités nationales de suivi et de notification au titre du PPCR, à l'effet de compléter l'aide ciblée renforcée. Ces initiatives se sont soldées par un taux d'établissement de rapports maximal, par la production de rapports nationaux de meilleure qualité et par l'utilisation de l'approche participative de suivi et d'établissement de rapports promue par le PPCR pour sensibiliser les acteurs et faciliter le dialogue national sur la résilience climatique.

1.3. Cofinancement

18. Au moment de l'approbation des plans d'investissement au titre du PPCR, le ratio de cofinancement était estimé à 1:1.4. Les informations les plus à jour disponibles pour les projets approuvés indiquent que le ratio financement total au titre du PPCR/cofinancement est également 1:1.4. Le document PPCR/SC.17/Inf.3, intitulé *PPCR Pilot Country and Regional Portfolios*⁴, présente une ventilation détaillée des cofinancements par pays et par projet/programme.

³ <http://www.climateinvestmentfunds.org/cif/content/10-key-lessons-pilot-program-climate-resilience>

⁴ <http://www.climateinvestmentfunds.org/cif/workingdocuments/18981>

1.4. Décaissements

19. Entre décembre 2014 et juin 2015, le taux de décaissement au titre du PPCR a augmenté de 16 %, passant de 90,7 millions de dollars à 105,8 millions de dollars.

1.5. Résultats obtenus

20. Les estimations formulées durant la phase de préparation de projet indiquaient que plus de 30 millions de personnes bénéficieraient de l'appui du PPCR dans 17 pays pendant la période de mise en œuvre de 41 projets approuvés. On estime que 50 % de ces personnes sont des femmes. Au 31 décembre 2014 sept pays signalent que plus de 900 000 individus ont directement bénéficié de l'appui de 10 projets PPCR, parmi lesquels on compte plus de 450 000 femmes et environ 800 000 pauvres.